

---

*Les Terres neuves de Kafrine  
Bondié : un village revisité*

En 1967-1968, le village de Bondié faisait partie d'une étude sur un échantillon d'exploitations agricoles réparties dans la zone des « anciennes Terres neuves de Kafrine ». En complément du retour aux terrains de recherche du Sine et des Terres neuves de Koumpentoum dans les années quatre-vingt, il est intéressant de tenter une évaluation rapide de l'évolution de l'agriculture dans cette région, qualifiée d'intermédiaire. Bondié a été retenu comme représentatif des villages anciennement créés pour les Sereer, lors de la migration « forcée ». Les villages plus récents, c'est-à-dire ceux fondés par le mouvement qui était pionnier à la fin des années soixante, sont devenus maintenant beaucoup moins significatifs.

## LE VILLAGE

Bondié a été fondé en 1936, le site n'étant alors occupé que par quelques Peuls. Des Wolofs sont arrivés à partir de 1947, originaires de la région de Louga. À la fin des années quatre-vingt, la disposition des quartiers sereer et wolofs, bien séparés sur le terrain, reste à peu près la même qu'en 1968. Les Sereer occupent le centre ancien, dénommé Goumak, avec quelques Toucouleurs; un second quartier sereer s'est installé plus au sud à partir de 1957, à la faveur du creusement d'un nouveau puits, d'où son nom : Gassa-Kas. Les Wolofs occupent quatre autres quartiers, un de plus qu'en 1968, et il y a toujours une douzaine de concessions peules plus ou moins éparses et mobiles. Le nombre de carrés sereer est passé de 62 en 1968 à 84 en 1987, représentant environ la moitié de la population totale. L'ensemble constitue un seul village administratif dont le chef, un Sereer, est resté le même.

Sur les 84 chefs de carré sereer, 54 sont nés dans les arrondissements du Sine, 17 dans le Baol (Nghohé), 7 dans les arrondissements du Saloum et 6 seulement à Bondié même, ce qui est assez étonnant pour un village de cette ancienneté. La moyenne d'âge des chefs de carré s'établit à 52 ans. Les fils restent très longtemps dans la concession du père, mais il est vraisemblable aussi que beaucoup de Sereer ont quitté le village, soit pour retourner dans la famille d'origine, soit pour migrer ailleurs. On dénombre,

d'autre part, 31 chefs de carré arrivés depuis 1968, ce qui suppose qu'un certain nombre sont repartis. Il n'est pas possible de comptabiliser les mouvements avec précision, mais, la mobilité reste importante. Au cours des vingt dernières années, les arrivées ont continué d'excéder les retours. Jusqu'à présent le village continue de jouer un rôle d'accueil pour les migrants. Un manque de terre incitant à migrer plus loin, ne se manifeste pas encore. Il est significatif à cet égard de n'enregistrer qu'un seul cas de chef de carré ayant quitté Bondié pour les Terres neuves de Koumpentoum. Cependant, le terroir est maintenant entièrement attribué et les nouveaux arrivants doivent emprunter de la terre pour cultiver ; il s'agit d'originaires du Baol et du Saloum plus que du Sine même, et ils ont connu fréquemment d'autres étapes migratoires.

L'enquête a porté uniquement sur le quartier Gassa-Kas, soit environ la moitié de la population de Bondié, ce qui constitue un échantillon suffisant<sup>1</sup>.

1. Il n'était pas possible, pour des raisons matérielles, d'envisager un dispositif de suivi. Un informateur sur place a été chargé de collecter des données simples comme l'équipement des exploitations, la main-d'œuvre disponible, le nombre de champs cultivés, les récoltes de 1986 et 1987 estimées en sacs pour l'arachide, en gerbes pour le mil. Ensuite il a suffi d'une semaine d'enquête intensive pour faire le tour de tous les carrés afin de vérifier, compléter et discuter les données. Ce qui fait le plus défaut, ce sont des surfaces, et par conséquent des rendements.

## LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

En 1987, le quartier Gassa-Kas comprend 40 carrés (*mbind* en sereer), 52 cuisines (*ngak*) et 76 ménages, soit 1,46 ménage par exploitation. Le critère le plus significatif de l'importance des exploitations est le nombre d'attributaires de champs (que l'on peut dénommer également « actifs-exploitants »). Ce chiffre présente l'intérêt de pouvoir être directement comparé avec les enquêtes effectuées la même année à Sob (73 exploitations) et à Koumpentoum (échantillon de 41 exploitations réparties dans plusieurs villages). La moyenne est de 4,1 attributaires par exploitation (les extrêmes étant 1 et 11), soit un peu plus qu'à Sob (3,8) et moins qu'à Koumpentoum (5,1). Ces attributaires relèvent de divers statuts : outre les chefs d'exploitation (qui sont nommés *diatigui* dans les Terres neuves), ont accès à une parcelle personnelle, des hommes dépendants (dits *sounga* dans les Terres neuves, y compris les navétanes, qui n'existent pas à Sob) et des femmes.

Pour les hommes dépendants, la moyenne par exploitation est de 0,9 à Sob, 1,4 à Bondié et 2 à Koumpentoum, soit une progression qui s'explique en grande partie par la migration saisonnière : les jeunes hommes quittent Sob (et d'une façon générale les

vieux terroirs du Sine, où ils sont en surnombre par rapport aux disponibilités en terre), et vont s'employer dans les « anciennes Terres neuves » (dont Bondié est l'exemple) qui restent demandeurs de main-d'œuvre mais moins que par le passé, et surtout dans les « nouvelles Terres neuves » qui sont devenues le pôle d'attraction principal. Les agriculteurs de Bondié disent que si les navétanes venus du Sine et du Baol ne trouvent pas chez eux des conditions d'emploi satisfaisantes, ils continuent plus loin, vers Koumpentoum. En 1968, l'exploitation moyenne comptait 4,8 attributaires par exploitation contre 4,1 au milieu des années quarantevingt, différence qui s'explique certainement par la diminution du recours aux navétanes. En 1987, à Bondié, il n'y a en moyenne que 0,5 navétane par exploitation (plus précisément : 20 exploitations seulement, sur 52, en ont un, ou deux au maximum), alors que la moyenne atteint 1,15 pour l'échantillon de Koumpentoum, où certaines exploitations en comptent jusqu'à cinq ou six.

Pour les femmes, les chiffres sont, toujours en moyenne par exploitation, de 1,9 à Sob, 1,7 à Bondié et 2,1 à Koumpentoum. Les écarts restent faibles, mais le chiffre plus élevé à Koumpentoum s'explique vraisemblablement par le fait que toutes les femmes peuvent avoir accès à une parcelle d'arachide personnelle. Ce n'est pas toujours possible dans les terroirs à moindres disponibilités en terres car, d'une façon générale, seules les femmes obtiennent à coup sûr une parcelle d'arachide.

## L'ÉQUIPEMENT DES EXPLOITATIONS

La traction bovine, qui n'existait pratiquement pas en 1968, a par la suite été diffusée par la Sodeva, qui avait pris le relais de l'opération Satec, prenant en charge la vulgarisation et l'exécution des programmes agricoles sur l'ensemble du Bassin arachidier. À Bondié, il semble qu'un nombre assez important de paysans avaient adopté la traction bovine ; on peut s'en rendre compte par l'importance du matériel de culture « arara », adapté à une traction puissante, et qui n'existait pas du tout auparavant. Depuis la disparition de la Sodeva, la traction bovine a été totalement abandonnée ; les paires de bœufs ont été vendues, mais le matériel alors acquis a été souvent conservé pour être utilisé désormais en traction équine.

Le cheptel de traction comprend donc des chevaux (89) et des ânes (52), soit 141 unités de traction et un taux moyen de 2,7 par exploitation. Cependant, ce taux n'est pas réellement significatif, car la présence de nombreux ânes doit être attribuée davantage au transport de l'eau qu'à la culture attelée. Pour les seuls chevaux, la moyenne est de 1,7 et ce chiffre peut être comparé au nombre moyen d'attelages (paire de bœufs et cheval) de 2,2 par exploitation pour l'échantillon de Koumpentoum. Sur 52 exploitations, 46 disposent de la traction équine, 4 de la traction asine seulement et 2 n'ont rien. On peut estimer que la force de traction n'est suffisante que dans les unités de production ayant deux chevaux ou plus, et l'on n'en compte que 23.

Concernant le matériel de culture, 73 semoirs, 62 bâtis arara et 74 houes (Sine et occidentale) ont été dénombrés, ce qui donne des ratios de 1,4 semoirs et 2,6 outils de sarclage par exploitation, chiffres au moins égaux à ceux relevés à Koumpentoum. Il apparaît donc un certain suréquipement en matériel par rapport aux animaux de traction. Le matériel existant correspond à une situation antérieure plus favorable, avec une main-d'œuvre plus abondante et un encadrement encore efficace, ce qui laisse penser que l'activité agricole est entrée dans une période de régression.

Une observation générale qui relève plus de l'impression que de l'information contrôlée, souligne des contradictions. Certes, en vingt ans, des progrès ont été accomplis : le matériel de culture en est un exemple, mais également des améliorations dans la ressource en eau (il existe maintenant un forage profond), les moulins à mil dont beaucoup de villages ont été dotés, des classes d'école supplémentaires... Il est cependant confondant que des chefs de famille, installés de longue date, n'aient pas même réussi à garder un cheval, et n'aient pas pu acquérir une charrette (15 sur 52 en possèdent à Gassa-Kas). Comment se passer d'une charrette quand on est loin de tout, de la route, des commerces, et qu'il faut transporter de l'eau et les récoltes? Même s'il apparaît un certain « mieux vivre » global, on a le sentiment que certains agriculteurs ne s'en sortiront jamais...

## L'ÉLEVAGE BOVIN

L'importance de l'élevage apparaît, globalement, du même ordre que pour les Serere émigrés aux Terres neuves de Koumpentoum : 30 exploitations sur 52 ont des bovins, soit 58% (52% à

Koumpentoum) et la moyenne est de 10,9 têtes (10,7 à Koumpentoum). La répartition est assez différente, car il n'existe pas de très gros troupeaux (de plus de 50 ou même de 100 têtes, comme on en trouve aux Terres neuves). Cependant, elle est très inégalitaire ; sur 30 exploitations, trois groupes se distinguent nettement : 19 avec moins de 10 têtes, 7 avec de 10 à 21 têtes, et 4 avec de 30 à 41 têtes, ces dernières détenant 45% du cheptel total.

En dehors de la fumure et du lait, la fonction « épargne de sécurité » revêt une grande importance. C'est particulièrement le cas en 1988, la récolte de céréales étant catastrophique, beaucoup de carrés vendent alors du bétail pour acheter du mil.

Le village continue d'accueillir des troupeaux de la famille restée au Sine, qui sont évacués en hivernage par manque de place. Mais, du fait de l'extension de la surface mise en culture, le même problème se pose à Bondié où il devient difficile de garder les animaux en hivernage. Une transhumance a commencé, comprenant également des troupeaux de Bondié, vers les forages situés plus à l'est, en particulier Dioum Gainte, où les animaux trouvent un pâturage plus abondant.

La question des troupeaux matri- et patrilinéaires n'est pas facile à débrouiller. Dans l'ensemble, presque tous les Sereer de Bondié étant musulmans (parfois de fraîche date) et très majoritairement mourides, le discours est simple, comme aux Terres neuves de Koumpentoum : « nous avons acquis du bétail pour le "travailler" avec nos fils, et la transmission en ligne maternelle (les *ndokor*), c'est fini ». En fait, si l'on y regarde de plus près, des troupeaux constitués avec la mère continuent d'exister et d'obéir aux règles du matrilignage. Un *yal o sir* (chef de troupeau) déclare ainsi que « tant qu'il est vivant, il a sa part dans le troupeau maternel, mais à sa mort, son fils n'aura rien ». À l'inverse, certains Sereer qui n'ont rien hérité de la famille maternelle prennent grand soin de préserver les droits de leurs fils. C'est le cas d'un des *yal o sir* les plus importants du village, un homme âgé qui exhibe son testament, visé par le chef d'arrondissement devant trois témoins. Textuellement : «...je veux que tout mon héritage soit partagé à mes propres enfants... Les mœurs sereer et habitudes, toutes ces choses je ne les compte pas, ni aussi qu'on les applique sur mon héritage » (sic). Autre cas rencontré, celui d'un homme disant qu'à sa mort, ses animaux seront partagés entre ses fils et ses neveux, car ces derniers ont déjà hérité de leur père ; comme il souhaite, lui aussi, que ses fils héritent, le partage est possible : ils sont d'accord des deux côtés ; ensuite, c'en sera fini du troupeau maternel. Il subsiste donc beaucoup d'ambiguïtés, que l'on ne rencontre pratiquement pas à Koumpentoum, où les troupeaux ont été constitués beaucoup plus récemment et indépendamment de ceux du Sine.

Les renseignements recueillis à la fin de la campagne agricole 1988 permettent de reconstituer la situation foncière des unités de production. Sur 52 chefs de cuisine, 30 se disent *borom souf*, c'est-à-dire peuvent être considérés comme détenteurs d'un droit sur la terre, ce droit étant à l'origine celui de défricheur qui, naturellement, peut par la suite être transmis. Sur ces 30, 13 ont par ailleurs emprunté ou loué des parcelles pour la campagne, et 10 sont prêteurs de terre.

À partir de cette constatation, il est possible de remonter aux 19 « droits originels », ceux des défricheurs initiaux. Toute la terre disponible a donc été partagée en 19 « domaines fonciers », au fur et à mesure des prises de possession par défrichement, qui se sont étalées de 1939 à 1967 pour la dernière (deux seulement sont postérieures à 1960). Pratiquement, dès 1960 la répartition foncière était achevée; tout le terroir était déjà attribué. On ne connaît malheureusement pas les surfaces concernées, mais il est vraisemblable que les premiers installés s'étaient constitué un patrimoine foncier considérable. Sur ces 19 domaines originels, 8 seulement se comportent encore en prêteurs de terre en 1988 et ce sont les plus anciens : en somme, on peut estimer que les premiers arrivés s'étaient « bien servis ».

Seuls, trois défricheurs sont encore présents comme chefs de carré; tous les autres sont des héritiers, fils ou frères cadets. La terre peut être partagée entre les fils à la mort du père, mais le plus souvent elle reste indivise sous l'autorité de l'aîné. Soit les fils continuent de constituer plusieurs cuisines dans le même carré, soit les plus jeunes en sortent pour créer leur propre *mbind*.

Restent donc 22 chefs de cuisine arrivés postérieurement au partage; ceux-ci ne cultivent que des terres empruntées ou louées, soit une proportion très importante. Ils n'ont aucune chance d'accéder au foncier, sauf cas de terre laissée vacante sans héritiers, ce qui peut se produire, mais rarement: c'est alors le Conseil de la Communauté rurale qui se prononce pour une nouvelle affectation. La situation est donc bien particulière : elle ne correspond plus à un contexte de terres neuves (il y a longtemps que la colonisation est terminée). Elle diffère à la fois de la colonisation actuelle sur les terres de Koumpentoum, et de la situation foncière

des vieux terroirs du Sine, comme Sob, où toutes les familles ont un droit sur la terre, provenant d'un partage originel très ancien entre les lignages fondateurs encore présents sur le terroir. Ce point est à souligner, car il révèle l'évolution prévisible, à partir d'un partage foncier mis en place lors de la phase de colonisation.

Dans quelles conditions se fait l'accès à la terre pour ceux qui n'ont pas participé au partage foncier? D'abord dans des conditions de prêts gratuits très libérales, comme cela existe actuellement à Koumpentoum, avant de passer progressivement à des formules à caractère onéreux. Les prêts sans contrepartie (dits « *ban'dit* ») continuent d'exister à Bondié; ils témoignent de liens familiaux ou amicaux anciens, mais ils ont tendance à s'accompagner d'un petit cadeau, qui, très souvent, prend la forme d'un « coup de main » pour une opération culturale. Vient ensuite le « *ndalou* », location pour l'année seulement, qui peut être prolongée mais, par méfiance vis-à-vis de la Loi sur le domaine national, c'est de préférence une autre parcelle qui sera louée l'année suivante. Les prix semblent être de l'ordre de 2 000 francs l'hectare à Bondié. Enfin, une autre formule, le « *tailé* », s'apparente à une mise en gage : le prêteur accorde l'usage d'une parcelle, non limité dans le temps, contre une certaine somme variable selon la surface (les cas observés vont de 15 000 à 50 000 francs). Si cette garantie est rendue, même après de nombreuses années, la terre doit être restituée. Il est évident qu'aux termes de la loi, le prêteur prend un risque important, mais il existe un code d'honneur implicite : celui qui refuserait de rendre une terre en invoquant les nouvelles règles du Domaine national serait définitivement déconsidéré et personne n'accepterait plus de lui prêter. En général, le « *tailé* » s'accompagne aussi d'un petit cadeau annuel au propriétaire (sucre, thé, ou « coup de main »), dans le but de « maintenir la relation ».

Jusqu'à présent, les ventes de terre ne semblent pas exister (du moins à Bondié), encore qu'à la longue, le *tailé* pourrait finir par s'apparenter à une vente, si le prêteur de la terre n'a jamais les moyens de rendre le montant de la garantie. Dans de nombreux cas, le *tailé* se pratique avec les Peuls du voisinage, qui semblent avoir conservé un domaine foncier bien supérieur à leur capacité de mise en culture (de même, dans les Terres neuves de Koumpentoum, du moins dans les débuts, des Peuls ont accepté de vendre de la terre).

Globalement, en dépit de la forte demande de la part des emprunteurs de terres, le système continue à fonctionner : tout le monde arrive à semer, à la mesure de moyens qui sont souvent très faibles. Le manque de semence d'arachide en particulier, très vive-



ment ressenti ces dernières années, limite les surfaces et peut expliquer que la pression foncière reste encore supportable. Cependant, beaucoup d'agriculteurs sont conscients de la « fatigue » des terres, du manque de fumure (l'engrais chimique a totalement disparu), de la baisse des rendements, et ils souhaiteraient ménager des jachères. Mais, pour ceux qui pourraient le faire, il est difficile de refuser le prêt d'une parcelle. Seuls, quelques possesseurs d'un troupeau de bovins important peuvent arguer de la nécessité de parquer les bêtes, et pratiquer le « *tos* », la jachère pâturée en saison des pluies. Ce sont eux qui s'en sortent le mieux, en réussissant à conserver leurs terres en bon état<sup>2</sup>.

2. Autrefois, le parage des animaux dans la forêt restante faisait partie du système de mise en valeur : on défrichait après ce parage pour augmenter les terres de culture.

## ÉVOLUTION DE QUELQUES MODALITÉS DU TRAVAIL AGRICOLE

On l'a déjà constaté, le nombre de navétanes est inférieur à ce qu'il était par le passé. En 1988, mauvaise année, ils ne sont que 17 pour 46 cuisines suivies et, de plus, certains d'entre eux ont « pris la fuite » avant la récolte, découragés par la nullité du revenu qu'ils pouvaient espérer. Dans ce cas, le champ revient au *diatigui*, qui s'occupe de le récolter pour récupérer ne serait-ce que la semence prêtée. Des navétanes peuvent aussi partir en laissant des dettes derrière eux.

Dans ces conditions de manque de main-d'œuvre sur l'exploitation, les *sim* (*santané* en wolof, culture collective sur invitation, surtout pour les sarclages, dont le coût est le repas offert aux participants) constituent toujours un recours<sup>3</sup>, alors qu'aux Terres neuves ce système se pratique de moins en moins. Mais surtout, l'emploi des *firdou* ou *dabobé* semble plus fréquent que par le passé. Il s'agit des saisonniers spécialisés dans les opérations de récolte et de battage. Aux originaires de Haute-Casamance et Haute-Gambie s'ajoutent maintenant de nombreux jeunes gens venant de Guinée Bissau. Ils arrivent à partir d'octobre et travaillent en équipes, à la tâche. Avec leur propre outillage à main, une large et forte houe, ils sont remarquablement efficaces pour le déterrage de l'arachide (ils vont plus vite qu'un attelage avec lame souleveuse, dit-on) et, de plus, ils acceptent de n'être payés qu'à la traite. En 1987, sur les 52 exploitations, 20 ont employé des *firdou*, pour une dépense moyenne de 14 000 francs (maximum observé : 35 000). Naturellement, ce sont les exploitations les plus importantes qui peuvent se permettre cette dépense.

3. 24 *sim* pour 52 exploitations en 1987, avec une dépense moyenne de 4 000 à 4 500 francs, le maximum observé étant de 22 000.

## LES NIVEAUX DE PRODUCTION

Les récoltes ont été enregistrées champ par champ ; pour l'arachide, elles peuvent donc être ventilées par catégories d'attributaires (*diatigui*, femmes, *sourga*). On dispose des chiffres de 1986, 87 et 88 pour les céréales, 1986 et 87 seulement pour l'arachide<sup>4</sup>. Le nombre d'exploitations varie quelque peu, en tenant compte de données manquantes pour certaines.

Pour les céréales (c'est-à-dire essentiellement du mil *souna*, très peu de sorgho et de maïs), les productions de 1986 et 87 apparaissent correctes, avec des moyennes de 21 et 26 quintaux par exploitation. L'année 1988 est catastrophique, la moyenne tombant à 7 qx. Le mil a dû être resemé à deux reprises, les premières pluies ayant été très faibles ; les semis tardifs ont été attaqués par les cantharides et les criquets. Rapportées au nombre d'actifs-exploitants, ces productions donnent un quotient de 555 kg en 1986, 640 kg en 1987 et 180 kg seulement en 1988.

Le chiffre de 1987 peut être comparé aux résultats observés la même année à Sob : 640 kg par actif-exploitant, et aux Terres neuves : 470 kg. Les résultats de Sob et de Bondié sont exactement les mêmes. Par ailleurs, on peut calculer pour Sob et pour les Terres neuves le quotient par habitant (c'est-à-dire le « disponible vivrier par personne »), soit 222 et 224 kg respectivement : le nombre de personnes à nourrir par actif étant moindre aux Terres neuves, on obtient le même résultat, qui correspond à la satisfaction des besoins, sans plus, et en bonne année. On peut raisonnablement penser qu'il en va de même à Bondié (où la composition familiale est plus proche de celle de Sob). En conclusion, dans tous les cas de figure, l'objectif des agriculteurs consiste uniquement à satisfaire l'autoconsommation, ce qui n'est atteint qu'à la faveur d'une pluviométrie correcte (laquelle est plus aléatoire au Sine-Saloum qu'au Sénégal oriental).

Concernant l'arachide, on récolte à Bondié 52 quintaux par exploitation (n = 49) en 1986 et une production plus faible en 1987 de 42 qx par exploitation (n = 16). Pour 1988, les données manquent, mais il est certain que les résultats sont très inférieurs, les semis n'ayant pu commencer que le 25 juillet, avec ensuite un arrêt des pluies précoce. Rapportées à l'actif-exploitant, ces productions sont de 1 380 kg en 1986 et 1 020 en 1987. Pour les juger, il convient de les comparer avec :

4. La récolte n'était pas terminée lors de l'enquête fin 1988.

d'une part, les résultats observés sur les échantillons de 1967 et 1968 : 1 070 et 1 240 kg, se situant à peu près dans la même fourchette, ce qui laisse penser qu'en 20 ans il n'y a pas eu de progrès.

d'autre part, les résultats de Sob et des Terres neuves en 1987 : 650 et 1 440 kg respectivement. Bondié se situe logiquement à un niveau intermédiaire. Une fois ventilés selon le statut des attributaires, les résultats sont tout aussi significatifs.

Tableau I

*Production moyenne d'arachide en 1987 selon le statut des attributaires (kg).*

|                      | Sob         | Bondié      | Terres neuves |
|----------------------|-------------|-------------|---------------|
| Chefs d'exploitation | 1 070 (100) | 1 640 (153) | 3 160 (295)   |
| Hommes dépendants    | 560 (100)   | 1 120 (200) | 1 380 (246)   |
| Femmes               | 460 (100)   | 560 (122)   | 690 (150)     |

(entre parenthèses, indice base 100 à Sob)

## LA DIFFÉRENCIATION DES EXPLOITATIONS

La dispersion des résultats agricoles selon les exploitations est très forte, en nette accentuation par rapport à 1967-68. Elle est comparable à celle observée aux Terres neuves de Koumpentoum : le coefficient de variation en 1987 atteint 47% pour la production de céréales (59% aux Terres neuves) et 96% pour la production d'arachide (84% aux Terres neuves). Bien évidemment, cette dispersion est fortement corrélée à la taille des exploitations. En l'absence de données sur les surfaces, on peut ventiler les résultats selon le nombre d'actifs-exploitants, seul critère de taille disponible. On distingue ainsi quatre groupes : 1 ou 2 attributaires, 3 ou 4, 5 ou 6, 7 et plus.

Il est possible de faire pour les Terres neuves de Koumpentoum une ventilation selon les mêmes bases, permettant une comparaison terme à terme (chiffres de 1987). Dans les deux cas, la production de céréales par attributaire diminue du premier groupe au dernier, et inversement, celle d'arachide augmente (tabl. II).

Tableau II

*Comparaison des résultats agricoles selon la taille des exploitations (1987).*

| Nombre d'attributaires (groupes)        | 1-2 | 3-4   | 5-6   | 7 et + |
|---|-----|-------|-------|--------|
| Production de céréales par attrib. (kg) |     |       |       |        |
| Bondié                                  | 970 | 720   | 570   | 505    |
| Terres neuves                           | 560 | 600   | 440   | 420    |
| Production d'arachide par attrib. (kg)  |     |       |       |        |
| Bondié                                  | 510 | 720   | 1 290 | 1 260  |
| Terres neuves                           | 480 | 1 370 | 1 480 | 1 560  |

Il est clair que les impératifs sont les mêmes : les petites exploitations doivent consacrer plus de travail par personne à la satisfaction des besoins vivriers, au détriment de la production arachidière, et, par conséquent, du revenu monétaire.

La part de la production d'arachide qui revient aux *diatigui* est intéressante à analyser. Pour la campagne 1986, elle représente en moyenne 48% du total récolté dans l'exploitation. En 1987, la récolte est moins bonne et la part des *diatigui* n'est plus que de 39%. Ainsi, les résultats économiques des chefs d'exploitation peuvent varier très fortement d'une année à l'autre (et *a fortiori* dans les grandes exploitations), les différences de rendement dues à la pluviométrie étant accentuées par les variations de la productivité de la main-d'œuvre employée.

Deux aspects méritent d'être évoqués concernant une évolution qui va dans le sens d'une plus grande différenciation économique. Le premier consiste dans la persistance de l'endettement des familles en situation difficile; les conditions du crédit sont toujours aussi dures, et similaires à ce qui se pratique aux Terres neuves : 100% d'intérêt sur la campagne agricole pour les prêts d'argent ou de semences d'arachide, 50% pour les prêts de mil au moment de la soudure. De telles conditions n'existent pas dans les vieux terroirs du Sine, elles sont spécifiques de l'environnement économique des Terres neuves. Le second tient au recours de plus en plus fréquent, pour les plus pauvres, à l'émigration temporaire de saison sèche (les *noranes*) pour tenter de se procurer un peu d'argent, pratique très généralisée dans le Sine mais très rare aux Terres neuves. Les jeunes filles sont envoyées comme bonnes à Dakar, des femmes mariées se regroupent à Dakar à plusieurs dans une chambre louée et s'emploient à piler le mil ou laver le linge. Les fils partent comme jardiniers dans les Niayes, où ils peuvent gagner au maximum 10 000 francs par mois, ou comme dockers au port, où la paye d'une journée (2 500 à 3 000 francs) est amputée de 500 ou 1 000 francs donnés au chef d'équipe, dans l'espoir d'être engagés à nouveau.

En conclusion, ce rapide retour sur une situation de colonisation ancienne et stabilisée permet de constater que le « comportement Terres neuves » n'a pas disparu et qu'il s'accompagne de relations toujours très étroites avec les anciens terroirs d'origine. Les liens familiaux restent très forts et la solidarité n'a jamais été oubliée dans les années de pénurie. Cette situation intermédiaire avec ce que l'on observe maintenant dans les « nouvelles Terres neuves » de Koumpentoum permet de présager un maintien de la personnalité sereer dans un espace élargi, mais sans problèmes majeurs avec les autres composantes de la population, qu'elles soient autochtones ou immigrées.

travers  
à  
champs

Éditeur scientifique  
André LERICOLLAIS

# Paysans sereer

Dynamiques agraires et mobilités au Sénégal



IRD  
Éditions